Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 056-215600321-20250327-2025_013-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE CAMPENEAC

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 20 mars 2025.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal MORIN DIEGO Isabelle - WHITE Cécile - JUGEL Stéven - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoit - DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David - PONGERARD Pascale.

Absents excusés : LE MOIGNE Nolwenn ayant donné procuration à Chantal LARGEAU, MAHIEUX Jérémy ayant donné procuration à Benoit MOUNIER, DENIS Stéphane ayant donné procuration à Laurence PICARD.

Secrétaire de séance : Isabelle MORIN DIEGO.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 16 à 20h00
Votants : 19 à 20h00

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2025/013

Objet : Adoption du Procès-Verbal de la séance du 7 février 2025.

Madame Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 février 2025 leur a été transmis avec l'envoi de la convocation du présent Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède alors à un vote dont les résultats sont les suivants :

- Présents : 16
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Majorité absolue : 10
- Suffrages exprimés : 19

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le Procès-Verbal de la séance du 7 février 2025.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,
Maire

MAIRIE CAMPENEAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 (Morbihan)

Isabelle MORIN DIEGO,
Secrétaire de séance.